



Commission de la jeunesse

**3321 - Soutien aux collectivités
locales et aux associations**

**Activités socio-éducatives en
faveur des jeunes du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2013/340

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation:

- le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim
- le soutien à des associations socioéducatives
- le soutien à des actions 'phare' dans le cadre des CTJ
- le soutien à l'opération Ville-Vie-Vacances printemps 2013.

1) Renouvellement du Contrat Territorial pour la Jeunesse de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim :

La communauté de communes de Marckolsheim et environs et la communauté de communes du Grand Ried ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2012. Ces deux territoires, signataires respectivement d'un CTJ pour la période 2011-2014, ont souhaité signer un nouveau CTJ avec le Département sur la période 2013-2014.

Dans le cadre de cette fusion, la communauté de communes du Ried de Marckolsheim a décidé de confier sa politique jeunesse à un seul opérateur qui est le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) de Marckolsheim.

Il vous est proposé d'apporter un soutien financier au RAI de Marckolsheim à hauteur de 45 250 € au titre de l'exercice 2013 dans le cadre d'un contrat d'objectifs 2013-2014.

2) Le soutien aux actions phare dans le cadre des Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ) en cours :

Conformément à la décision du Conseil Général du 10 décembre 2012, les CTJ en cours continuent à bénéficier de l'aide à l'ingénierie jeunesse et à une action phare.

Il vous est proposé de soutenir l'action phare, dans le cadre du CTJ de :

- la communauté de communes de l'Alsace Bossue signé pour la période 2011-2013.
- la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn signé pour la période 2011-2013
- la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre signé pour la période 2011-2013
- la commune d'Eckbolsheim signé pour la période 2011-2013
- la ville de Haguenau signé pour la période 2011-2013

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

3) Le soutien aux associations

Le Conseil Général apporte un soutien financier aux associations et aux collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les

demandes de subventions ont toutes été examinées et soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

4) Opération Ville-Vie-Vacances

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté
- la responsabilisation
- la solidarité locale ou internationale
- les logiques d'insertion sociales et professionnelles.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

Les projets qui vous sont soumis concernent la période des vacances de printemps 2013. La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur le tableau annexé

Conformément à la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2012, les montants de l'ensemble des aides proposées dans ce rapport, sont diminuées de 4%.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	148 000,00 €	147 300,00 €	1 100,00 €
21102	65-6574-33	146 000,00 €	129 300,00 €	60 900,00 €
30475	65-6574-33	198 000,00 €	34 800,00 €	8 000,00 €
31809	65-6574-33	206 000,00 €	206 000,00 €	45 520,00 €
31810	65-65734-33	104 000,00 €	104 000,00 €	21 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 136 820 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;

- approuve le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) 2013-2014 à conclure entre la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le Département;

- approuve le Contrat d'objectifs 2013-2014 à conclure entre le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim et le Département.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le contrat territorial pour la jeunesse et le contrat d'objectifs, ainsi que le moment venu, en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention financière 2013 à intervenir entre le Département et le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) de Marckolsheim (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Le versement de la subvention pour l'association RAI de Marckolsheim s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 60% de la subvention 2013, dès réception de la convention signée ;*
- Le solde après évaluation annuelle du contrat d'objectifs.*

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name 'André Klein-Mosser'.

André KLEIN-MOSSER